



Commission Ville et HandicapS

**RAPPORT D'ACTIVITÉS
2024**

Selon l'article L114 du Code de l'Action Sociale et des Familles : « *Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive, d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.* »

Les freins à l'accessibilité peuvent relever du physique, du sensoriel, du mental, du psychisme, du cognitif et peuvent concerner les personnes de petite taille, dont les enfants, les femmes enceintes, les personnes poussant un landau, un caddie ou portant des objets lourds ou encombrants, les personnes ayant des difficultés pour marcher.

C'est pourquoi, à Charenton, un « S » est ajouté au mot handicapS pour désigner la commission communale pour l'accessibilité aux Personnes Handicapées (CCAPH) « Ville et HandicapS », instance consultative instaurée par la Loi du 11 février 2005 **pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap** pour les communes de plus de 5000 habitants.



Tout le monde peut être concerné à un moment de sa vie. En améliorant la qualité de vie de tous les citoyens, en anticipant sur les conséquences sociales et économiques de l'allongement de l'espérance de vie, l'inclusion participe pleinement au développement durable.

La Commission Ville et HandicapS s'est réunie le 19 novembre 2025 pour valider le présent rapport des activités 2024.

I – L’accessibilité à Charenton

1 – Travaux réalisés par la direction municipale du patrimoine :

Accessibilité des locaux de l’A3A - Bâtiment 14 bis Jean Baptiste Marty

Travaux d’accessibilité qui ont porté sur la réfection d’une partie du RDC, sur la totalité du 1^{er} étage et du sous-sol. Le RDC et une grande partie du 1^{er} étage sont affectés à l’accueil des activités de l’amicale du 3^{ème} âge (A3A). Les archives municipales occupent le sous-sol.

Rénovation et accessibilité du poste de Police Municipale :

Le projet du nouveau poste de police a été conçu afin que les locaux du RDC puissent offrir des espaces totalement accessibles aux personnes à mobilité réduite, tant pour le personnel dévolu aux activités du centre de supervision que pour l’accueil du public.

Les phases d’étude ont pu être menées durant l’année 2023. A la fin de l’année 2023, le dossier de consultation des entreprises a été rédigé et la consultation lancée début 2024. Les travaux ont débuté à l’été 2024 avec une fin d’opération prévue tout début 2025.

Square du 11 Novembre :

En raison de contraintes techniques, la différence de nivellement reste très importante. Malgré la création de rampes reliant des plateformes pour les poussettes, celles-ci restent trop pentues et le site n’est pas accessible aux fauteuils.

Place des Marseillais :

La place était toujours accessible aux PMR. Le projet n’a pas porté de modifications concernant l’accessibilité PMR.

Bâtiment Sully :

Le traitement de l’accès au bâtiment Sully depuis la rue Gabriel Péri angle rue de Sully a fait l’objet d’un aménagement pour améliorer l’accès au bâtiment en effectuant une reprise des asphaltes supprimant le ressaut qui existait au niveau du seuil.

2 - Les ERP 5 – Etablissements Recevant du Public :

Les Etablissements Recevant du Public (ERP) ont une obligation d’accessibilité pour les personnes en situation de handicap. Cela concerne les établissements ouverts au public tels que les magasins, bureaux (Poste, Banques, ...), hôtels, etc... qui doivent être accessibles à ces publics.

Les Etablissements Recevant du Public (ERP) en construction ou envisageant des travaux doivent déposer à la Mairie des demandes d’autorisation de construire, d’aménager, ou de modifier leurs locaux. Le service urbanisme se charge de l’enregistrement de ces dossiers et de la vérification de leur complétude. Selon le type d’ERP, les dossiers seront étudiés au sein de la Commission communale d’accessibilité des ERP de 5^{ème} catégorie (CCA ERP5), ou transmis pour avis à la Sous-commission départementale d’accessibilité des personnes

handicapés (SCDAPH) pour toutes les autres catégories d'ERP, ainsi que celles de 5^{ème} catégorie comportant des locaux à sommeil et les crèches. Ces deux instances peuvent demander des compléments d'information, faire des recommandations ou des préconisations.

En 2024, la Commission ERP5 s'est réunie 5 fois. 39 dossiers de demandes d'autorisation de travaux ont été examinés dont 21 inclus dans le dossier de permis de construire de la phase 1 de la ZAC Charenton-Bercy et 3 concernaient des établissements municipaux.

Les autorisations concernent :

- ☞ 1 restaurant
- ☞ 4 commerces
- ☞ 7 institutions/agences
- ☞ 4 cabinets médicaux
- ☞ 23 coques vides

Les thématiques abordées :

- ☞ Toilettes accessibles
- ☞ Dérogation pour l'accès
- ☞ Différences d'altimétrie au seuil d'entrée

II – SENSIBILISATION

1 – Information sur la démarche de l' « Aller Vers » :

Depuis plusieurs années, Charenton contribue, avec l'aide et le soutien de ses différentes directions et partenaires, à promouvoir l'insertion sociale, professionnelle et culturelle des personnes en situation de handicapS. La Ville souhaite poursuivre ces actions afin de donner pleinement à chaque personne en situation de handicap sa place et ses droits de citoyen. Toutefois, du fait de la transversalité de cette politique, il est paru opportun de donner davantage de visibilité aux actions portées par la collectivité et le CCAS en matière de handicap et d'en dresser un bilan.

Cette démarche a pour objectifs de :

- ☞ Repérer les actions municipales en termes d'inclusion, d'intégration et de sensibilisation ;
- ☞ Les coordonner et les valoriser dans le cadre d'une politique transversale ;
- ☞ Identifier dans chaque direction un référent en charge des questions Santé HandicapS ;
- ☞ Se projeter vers l'avenir et évoquer des axes d'amélioration afin d'être en adéquation permanente avec les besoins de la population charentonnaise et la loi.

ACTIONS	DESCRIPTION DE L'ACTION
Soirée jeux avec le service jeunesse	Proposition du Loto inclusif, coloriages inclusifs et Boccia.
Elaboration du PEDT	L'un des axes est de sensibiliser les jeunes citoyens à vivre ensemble dans une ville plus durable, plus solidaire et mixte
Intervention auprès des animateurs ALSH (centres de loisirs)	Formation des animateurs à l'utilisation de la plateforme « Ensemble Colorions l'Inclusion à Charenton » et les différents supports.
Création du Fascicule Quizz et coloriage	Faire découvrir aux ALSH la plateforme « Ensemble Colorions l'Inclusion à Charenton » en leur offrant un fascicule de quizz et de jeux.
Journée 2024 des droits de l'enfant	Atelier de Coloriage et présentation du fascicule de jeux et quizz « Ensemble Colorions l'inclusion à Charenton »

2 – Sensibilisation scolaire aux handicapS par l’association ODAAS

L’association « Objectif Diversification Autour d’Actions de Sensibilisation » a pour ambition de changer le regard sur le handicap. Le CCAS l’a chargée, depuis presque 10 ans, d’intervenir chaque année au sein des établissements scolaires afin de sensibiliser tous les petits Charentonnais. Ainsi, toutes les classes de CM1 (enfants de 9 ans) bénéficient de cette prestation qui vise à promouvoir l’inclusion, l’empathie et la compréhension des différences.

Les séances sont divisées en deux parties, une partie théorique (1h30) avec des présentations interactives, des discussions et témoignages, suivie d’une partie pratique (1h30) avec des ateliers expérientiels permettant aux élèves de vivre des situations simulées de handicap.

Bilan quantitatif :

Nombre total de séances : 12 séances théoriques et 12 séances pratiques

Nombre d’élèves participants : 294 élèves répartis sur 16 classes *Cf. le Tableau ci-dessous*

Un bilan qualitatif évalue l’impact de ces séances auprès des élèves de CM1 en s’appuyant sur des échanges avant et après les séances, l’observation en classe et des échanges avec les enseignants.

Concernant l’évolution des attitudes, si avant les séances, les élèves montraient souvent une méconnaissance des handicaps, associée parfois à des stéréotypes ou des peurs, après les séances, une augmentation notable de l’empathie et de l’acceptation des différences a été observée. Les élèves se montrent plus ouverts et bienveillants envers leurs camarades handicapés.

Concernant la connaissance et la compréhension des HandicapS, les élèves ont acquis une meilleure compréhension des différents types de handicaps (physiques, sensoriels). Les activités ont permis de déconstruire certains préjugés et d’enseigner aux élèves que le handicap n’est pas une barrière insurmontable, mais une différence qui demande adaptation et respect.

Enfin, les enseignants notent une amélioration dans le comportement général des élèves. Ils se montrent plus attentifs aux besoins des autres et font preuve de davantage de tolérance et de respect. Les enseignants rapportent également une amélioration du climat de classe, avec moins de conflits liés à l’incompréhension des différences.

En conclusion, les séances de sensibilisation au handicap en milieu scolaire élémentaire ont un impact positif significatif. Elles permettent de créer un environnement plus inclusif et respectueux, favorisant l’empathie et la solidarité parmi les élèves. Les retours positifs des élèves, des enseignants et des intervenants encouragent la continuité de ces séances pour promouvoir une culture d’inclusion.

3 – Outils de sensibilisation

ACTIONS	DESCRIPTION DE L'ACTION
Achat du BAO PAO	Mise en place de plusieurs sessions de BAO PAO à l'Ehpad, RPA en inter-générationnel, avec des enfants en situation de handicap, des enfants des ALSH...
Concours de dessins pendant les jeux Paralympiques	Sensibiliser aux Jeux Para Olympiques et faire connaître la plateforme « Ensemble Colorions l'Inclusion à Charenton » par un concours de coloriage.
Journée au Club France durant les jeux Paralympiques	Atelier de Coloriage et présentation du fascicule de jeux et quizz « Ensemble Colorions l'inclusion à Charenton»
Soirée des familles	Atelier de Coloriage et présentation du fascicule de jeux et quizz « Ensemble Colorions l'Inclusion à Charenton»
Conférence Parentalité et Autisme	S'informer et se soutenir : Aider les parents à naviguer dans le paysage juridique et institutionnel entourant l'autisme, tant en apportant un soutien concret et adapté à leurs besoins spécifiques.

III – INCLUSION

1 – HandicapS et Enfance : état des lieux année scolaire 2023/2024 :

☞ **Petite enfance** : 3 enfants en situation de handicap ont été accueillis

☞ **En milieu Scolaire** :

Le nombre d'enfants scolarisés à Charenton, souffrant d'un handicap et suivis par la MDPH, est de **92** : 7 en maternelle ; 57 en élémentaire ; 18 au collège et 10 au lycée

☞ **En milieu péri et extrascolaires** :

Au total, 16 enfants en situation de handicap ont été accueillis en 2024, avec un temps fort sur la formation et les échanges entre professionnels, contribuant ainsi à une meilleure compréhension des besoins des enfants et un accompagnement plus personnalisé et plus adapté. Cette démarche d'inclusion nécessite un accompagnement renforcé.

Nombre d'enfants	Nombre d'heures - MERCREDIS	Nombre d'heures - RESTAURATION	Nombre d'heures - VACANCES	TOTAL HEURES	Coût horaire des animateurs	COÛT TOTAL (Frais RH)
16	620	1 328	1 862	3 810	19,62 €	74 752,20 €

L'année 2024 est marquée par la mise en place **du livret d'accueil** pour chaque enfant à compétences et besoins spécifiques afin de favoriser son accueil par une meilleure connaissance de ses besoins et aussi renforcer les liens entre les professionnels et sa famille.

Après entretien avec les familles des enfants en situation de handicap (entretien familles/Elue du secteur/Directeur ou Directrice de l'accueil de loisirs/Responsable du service enfance), il peut être décidé d'adapter les activités à l'enfant, assouplir les horaires d'accueil et/ou recruter du personnel supplémentaire pour accompagner l'enfant.

Il est de préférence fait appel à du personnel formé (AESH, animateur référent ayant participé à des formations spécifiques internes) pour encadrer l'enfant à différents moments du temps périscolaire (pause méridienne, activités après le déjeuner, mercredis) et pendant les vacances scolaires.

D'autres rendez-vous peuvent être fixés à la demande de la famille ou du Directeur/de la Directrice de l'accueil de loisirs, afin d'assurer un suivi de l'enfant si nécessaire. A partir de la rentrée scolaire 2024/2025, deux rendez-vous annuels sont fixés aux familles afin de faire un point régulier (le premier rendez-vous avant les vacances d'hiver, le second en fin d'année scolaire).

Les directeurs/directrices d'accueil de loisirs peuvent également être amené(e)s à assister aux équipes éducatives organisées par l'Education Nationale. L'objectif principal est de permettre à l'enfant de se sentir en sécurité physique et affective en adaptant de façon personnalisée les activités à son rythme (capacité d'attention, besoins...) tout en favorisant son inclusion dans le collectif.

👉 Accueil des enfants extraordinaires

La convention avec le Village des Enfants extraordinaires (VILDEO) à St-Maur a été renouvelée. Elle permet de donner la possibilité aux enfants en situation de handicap de pouvoir pratiquer des activités adaptées et à leurs parents de pouvoir prendre du répit. 5 enfants ont pu être accueilli au Village et obtenir un « Pass atelier » annuel.

2 – HandicapS et emploi municipal :

Les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6% des effectifs. A la mairie de Charenton, en 2024, le taux d'emploi direct est de 6,43%.

Le nombre légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi est de 44 pour un effectif total rémunéré déclaré au 31 décembre de 684. La dépense en matière de handicap s'élève à 7 328,65€.

La Ville reste attentive à l'accueil de personnes en situation de handicap, tant au niveau du recrutement que du personnel en place rencontrant des problèmes de santé pour qui une attention particulière est portée afin de les maintenir dans l'emploi.

3 – HandicapS et Action sociale :

Un complément mensuel de ressources (CMR) est versé aux personnes en situation de handicap dont l'incapacité est supérieure à 50% et reconnues par la Maison Départementale des Personnes Handicapées ou en situation d'invalidité. Dans une logique de déconjugalisation, il leur garantit des ressources supérieures au seuil de pauvreté. L'accompagnement à l'accès aux droits des demandeurs est également un axe fort, en particulier pour les personnes qui ne peuvent bénéficier de ce minimum de ressources.

Pour 2024, le CCAS a décidé la revalorisation du Complément Mensuel de Ressources, garantissant ainsi aux 229 personnes concernées des ressources mensuelles de 1210 € (1160 € en 2023). Le dernier seuil de pauvreté connu s'élève à 1158 € (1128 en 2023). Le versement mensuel peut aller jusqu'à 204 € pour les personnes en situation de handicap. 107 personnes ont pu bénéficier du CMR en 2024 pour un coût de 238 748€ assumé par le CCAS.

Instruction par le CCAS des demandes concernant la compensation du handicap en 2024 :

Type de dossiers	Nombre
Allocation adulte handicapé (AAH)	7
Allocation compensatrice (ACTP)	4
Prestation de compensation du handicap (PCH)	13
Reconnaissance Travailleur handicapé	4
Hébergement personnes handicapées	3

Il est à noter que désormais la majorité des dossiers peuvent être complétés et déposés en ligne, ce qui facilite grandement la tâche des personnes et/ou des familles. Le soutien du CCAS reste indispensable pour les familles « empêchées » ou victimes de la « fracture numérique ».

4 – HandicapS et Sport / Loisirs

Le Sport sur ordonnance a été lancé en 2018 à Charenton. La Ville a été l'une des premières du Val-de-Marne à l'avoir mis en place. Via son CCAS, elle propose gratuitement, pendant un an, le Sport sur ordonnance sur prescription médicale (*Loi 144 du 26/01/2016 - Décret du 30/12/2016*) aux Charentonnais souffrant d'une Affection de Longue Durée (ALD), d'obésité, d'hypertension artérielle ou des séquelles de la COVID-19.

Le dispositif sport sur ordonnance s'appuie sur plusieurs modes d'intervention :
Tous les intervenants sont diplômés en activité physique adaptée (APA).

- L'association partenaire VIACTI a assuré 50 séances pour un total de 100 heures ayant représenté un coût de 2695 €
- 2 éducateurs APA en auto-entrepreneurs, avec un total de 84 séances
- Une intervenante master APA en stage long au CCAS

Le dispositif compte 35 participants répartis dans 7 créneaux sur la semaine. Une journée passerelle a été organisée au mois d'avril pour faciliter l'orientation des participants du dispositif sport sur ordonnance vers les associations sportives locales à la fin du programme. Ainsi, 10 d'entre eux ont intégré des activités seniors ou associatives en Septembre 2024 permettant d'atteindre l'objectif de favoriser l'autonomie et l'intégration dans le droit commun des bénéficiaires sortant du dispositif.

Dans le cadre de cette journée, une conférence sur la thématique « Les bienfaits de l'alimentation et du sport sur la santé » a remporté un grand succès.

Le créneau « adulte actif » créé en 2024 a rencontré son public alors que celui dédié aux adolescents éprouve toujours des difficultés à se développer. Plusieurs actions sont envisagées auprès du collège la Cerisaie pour promouvoir le dispositif auprès du jeune public.

Perspectives pour 2025 :

- Renforcement du dispositif à destination des enfants souffrant d'une ALD ou en obésité
- Déploiement du dispositif à destination des femmes enceintes et des femmes venant juste d'accoucher dans le cadre du projet Parcours Périnatal

Le Baptême de l'air

L'Association « Les Ailes du Sourire » offre leur baptême de l'air à 7 enfants Charentonnais à la Ferté Alais.

5 – HandicapS et Culture

En 2024, les médiathèques de Charenton ont renforcé leurs actions en direction des publics empêchés et éloignés. Les collections adaptées se sont enrichies (fonds DYS, albums tactiles et braille, ressources sans texte, grands caractères, livres audio) complétées par les acquisitions numériques audio et par une amélioration de l'accessibilité du portail, incluant une page dédiée aux ressources adaptées.

Les actions de médiation ont été nombreuses : ateliers de co-construction autour de la Communication Alternative et Améliorée (CAA) en lien avec le CCAS, accompagnement numérique individualisé, initiations à la Langue des Signes Française (LSF), ainsi que des interventions culturelles régulières à l'hôpital Esquirol. L'année a vu la création du Prix littéraire inclusif, en partenariat avec l'Association Valentin Haüy et les Bibliothèques Sonores, permettant une participation multi-formats (papier, numérique, audio).

L'accueil des publics scolaires s'est consolidé : séances adaptées pour les classes ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire, sensibilisation au handicap pour le cycle 3. Les médiathèques ont aussi assuré des accueils individualisés pour des usagers en situation de handicap.

IV – Le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)

Le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) est un espace de concertation et de coordination entre les élus, les acteurs de la psychiatrie, les représentations des usagers et l'ensemble des professionnels du territoire. Il a pour objectif de définir et de mettre en œuvre les politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale des habitants. Charenton-le-Pont s'est associée avec Saint-Mandé et Saint-Maurice pour le créer en 2017. Saint-Mandé a quitté le CLSM en 2023.

L'Assemblée plénière, s'est réunie le 26 septembre 2024 autour du thème « **Ensemble construisons l'avenir de la Santé Mentale** »

Les groupes de travail ont été renouvelés pour mener une réflexion tout au long de l'année 2024 sur les thématiques suivantes :

- Logement
- Partenariat et communication
- Sport et Santé Mentale
- Santé mentale et jeunesse ; la pédopsychiatrie a rejoint ce groupe

Une action de formation sur les premiers secours en santé mentale destinée spécifiquement aux élus des collectivités territoriales s'est déroulée en 2024.

36 personnes travaillant ou habitant à Saint Maurice et Charenton ont pu être formées aux Premiers Secours en Santé Mentale. Une convention a été mise en place avec les Hôpitaux de Saint-Maurice pour favoriser l'accès des patients aux équipements municipaux dans le cadre de l'inclusion dans la Ville.

Enfin, pour la première fois, le CLSM a assuré la coordination de la Semaine d'Information de la Santé Mentale sur le territoire dont le thème était « En Mouvement pour ma santé Mentale » qui s'est tenue du 7 au 20 octobre 2024.

En 2024, les Cellules de cas complexes deviennent les Coordinations de la Santé Mentale. Deux ont été organisées ayant comme thème Signalement et procédures en lien avec les partenaires.

V – Perspectives 2025

- 1** : Renouveler la convention du Conseil Local de Santé Mentale avec Saint-Maurice et les Hôpitaux Paris Est Val-de-Marne
- 2** : Acculturer tous les Services de la Ville aux thématiques de l'inclusion
- 3** : Développer les balades urbaines pour repérer les problématiques d'accessibilité
- 4** : Développer l'articulation avec les conseils de quartiers et le Budget participatif
- 5** : Installer une salle multi-sensorielle à des fins de sensibilisation et d'inclusion
- 6** : Mettre en place un groupe de parole pour les parents d'enfants en situation de handicap.
- 7** : Aménager le Parc de l'Hôtel de Ville